



Comité consultatif des travailleurs blessés
Rapport annuel 2023



Table des matières

- 5** Exposé de position sur le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB
- 6** Établissement des attributions
 - Page Web de ressources pour les familles
 - Soumission à la consultation sur le modèle de prestation de services
- 7** Contribution au processus de planification stratégique du conseil d'administration
 - Contribution à la consultation sur la disposition de présomption relative à l'état de stress post-traumatique
- 8** Plaidoyer législatif en faveur de meilleures prestations
- 10** Invités spéciaux
- 11** Dernières réflexions

À tous les intervenants,

En tant que représentants du Comité consultatif des travailleurs blessés, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2023. Tout au long de l'exercice écoulé, le Comité est demeuré résolu à défendre le bien-être et les intérêts des travailleurs blessés et de leur famille au Nouveau-Brunswick. Grâce à nos discussions, à nos recommandations et à nos efforts de collaboration avec Travail sécuritaire NB, nous nous sommes efforcés d'améliorer la qualité des services et des programmes offerts aux travailleurs blessés et à leur famille.



Dans l'ordre habituel : Pam Baker, Paula Garant, Azarie Ross et Pauline Diotte. Absente : Leica Gahan.

Réalisations en 2023

Exposé de position sur le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Grâce à ses efforts collectifs pour surmonter les obstacles auxquels font face les travailleurs blessés qui ont recours aux services du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB à Grand Bay-Westfield, le Comité consultatif des travailleurs blessés a présenté un exposé de position détaillé qui recommandait d'autres approches qui accordaient la priorité à des soins aux clients plus près de leur domicile.

Le Comité a reconnu l'effet important de la pandémie de la COVID-19 sur la prestation de services du Centre et a souligné les problèmes de longue date liés à l'accessibilité, aux contraintes de déplacement et aux effets négatifs sur la santé mentale d'une séparation prolongée d'avec les êtres chers.

L'exposé de position du Comité, présenté au conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et au gouvernement du Nouveau-Brunswick, soulignait le besoin d'une approche plus axée sur le client en matière de services de réadaptation, qui met l'accent sur l'importance de soins rapides et efficaces au sein de la communauté.

Il convient de prendre note qu'en décembre, le Centre a été vendu au gouvernement provincial, ce qui marquait une évolution importante dans les discussions en cours concernant son avenir. La recommandation du Comité de réinvestir toute économie résultant de cette transaction dans des initiatives de prévention est conforme au but ultime du Comité de promouvoir la sécurité au travail et la prévention des blessures.

En recommandant d'autres solutions qui accordent la priorité à des soins aux clients plus près de leur domicile et de réinvestir dans des initiatives de prévention, le Comité continue de jouer un rôle central dans l'élaboration de politiques et de programmes qui soutiennent le bien-être des travailleurs blessés et de leur famille dans la province.



Établissement des attributions

Le Comité consultatif des travailleurs blessés a procédé à un examen approfondi de ses attributions, en se concentrant sur la définition du nombre total de postes au sein du Comité et en veillant à une représentation équilibrée entre les régions et la langue. L'accent a été mis sur la planification de la relève, le recrutement et la diversité au sein du Comité.

Page Web de ressources pour les familles

Le Comité consultatif des travailleurs blessés a contribué de façon importante à la création de la [page de ressources pour les familles](#), qui vise à fournir du soutien et des ressources aux familles touchées par des blessures subies au travail ou des accidents mortels. Cette initiative reflète notre engagement à veiller à ce que les travailleurs blessés et leur famille reçoivent l'aide et les conseils dont ils ont besoin pendant des moments difficiles.

Soumission à la consultation sur le modèle de prestation de services

Le Comité consultatif des travailleurs blessés a soutenu pleinement le modèle proposé par Travail sécuritaire NB, « Des soins plus près de son domicile », ce qui correspondait à sa position sur le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB. En recommandant des services qui accordent la priorité à l'accessibilité et à la proximité avec les communautés, le Comité a réaffirmé son engagement à améliorer la prestation des soins aux travailleurs blessés dans toute la province.

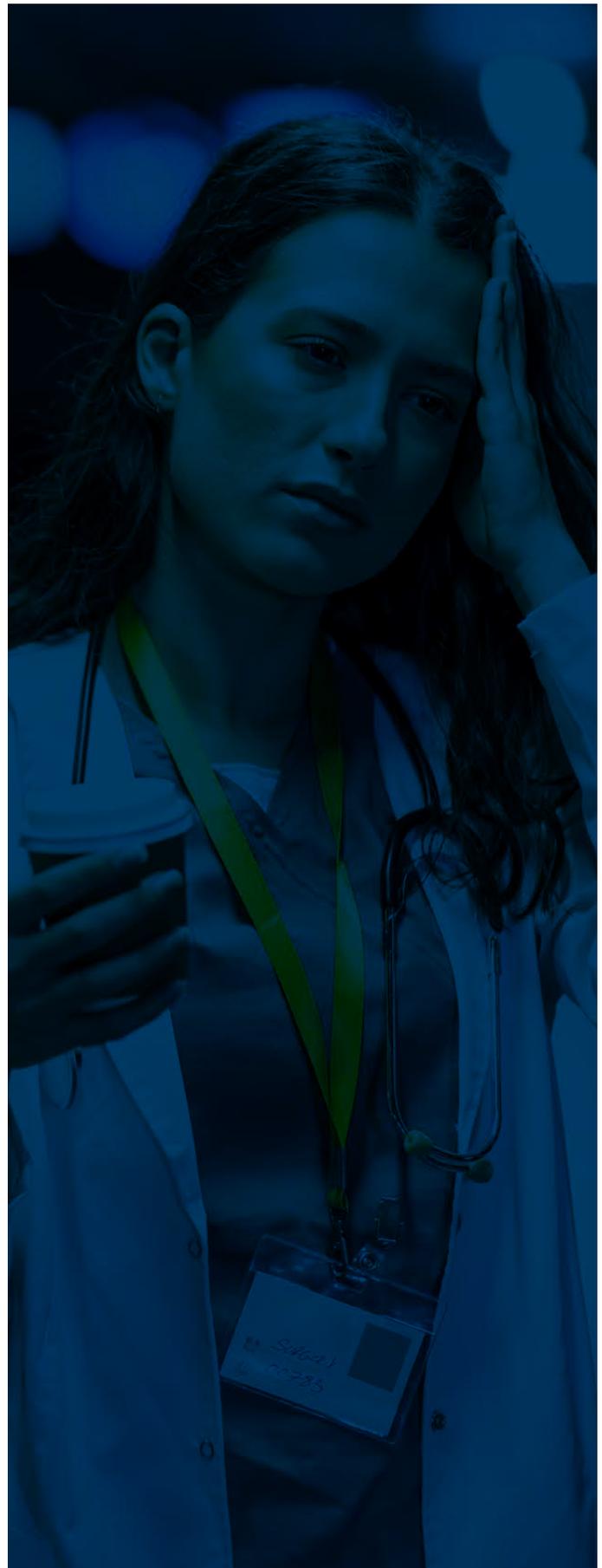


Contribution au processus de planification stratégique du conseil d'administration

Le Comité consultatif des travailleurs blessés a grandement contribué à l'examen du plan stratégique actuel de Travail sécuritaire NB et aux recommandations pour le prochain plan. Ses suggestions étaient axées sur la prise en compte de l'avis des travailleurs; l'éducation et la formation continues; la santé et le bien-être holistiques; la rationalisation des processus de retour au travail; les programmes de sensibilisation; la flexibilité; les partenariats de collaboration; les mécanismes de rétroaction périodique; la transparence; la responsabilité; et les améliorations législatives.

Contribution à la consultation sur la disposition de présomption relative à l'état de stress post-traumatique

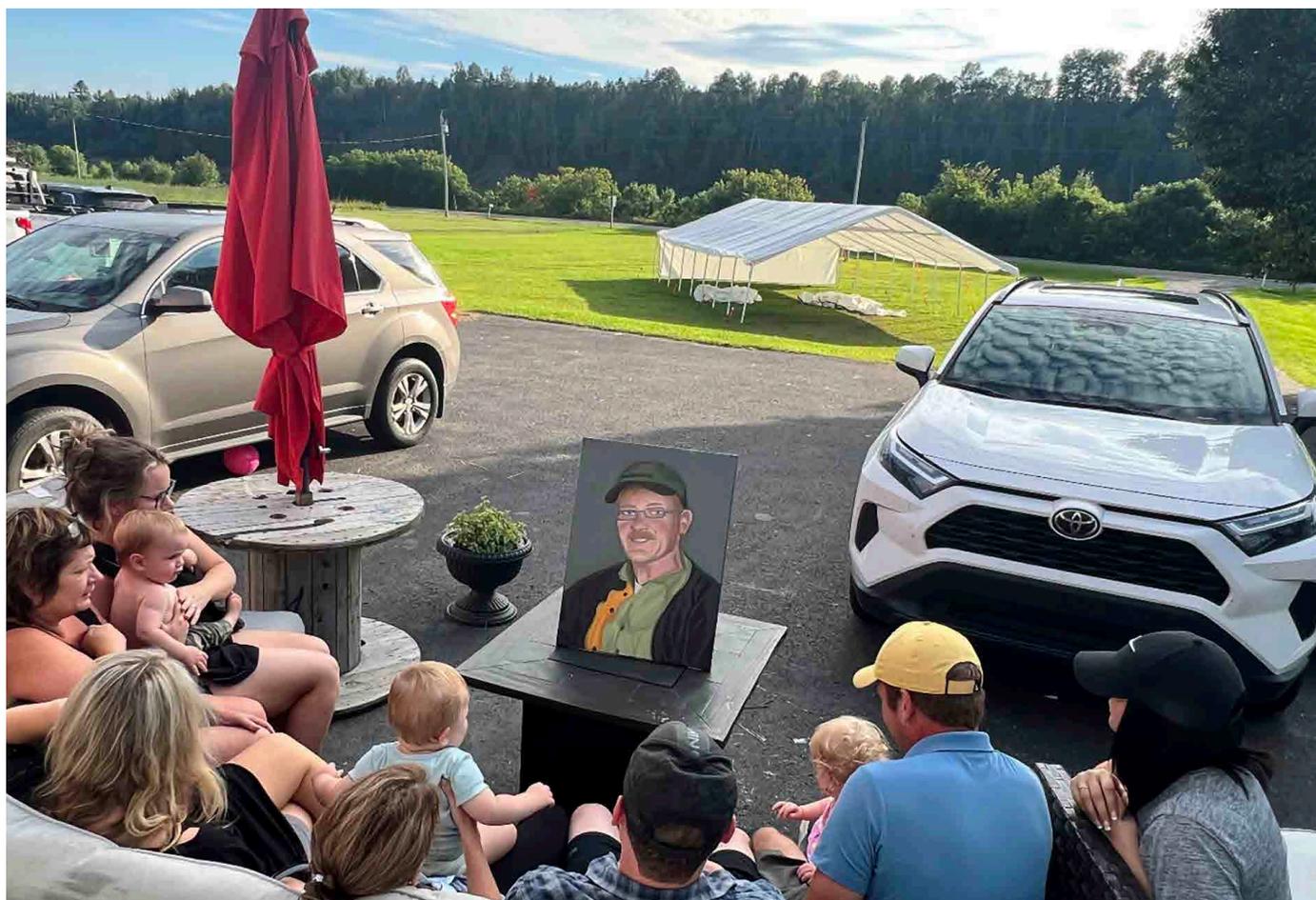
Le Comité consultatif des travailleurs blessés a présenté une solide recommandation visant à élargir la disposition de présomption relative à l'état de stress post-traumatique aux agents de correction, aux infirmiers et à d'autres professions à risque élevé. Cette soumission a mis l'accent sur l'importance d'un traitement et d'un soutien équitables des travailleurs à risque au Nouveau-Brunswick, conformément aux principes d'équité, d'inclusivité et de bien-être.



Plaidoyer législatif en faveur de meilleures prestations

Dans sa poursuite de prestations et de soutien équitables aux travailleurs blessés et aux personnes à leur charge, le Comité consultatif des travailleurs blessés a déployé des efforts considérables en exerçant des pressions en faveur de modifications législatives visant à améliorer les prestations et l'admissibilité. Les lettres des membres du Comité Paula Garant et Pam Baker, dont l'expérience personnelle a souligné l'urgence d'une réforme, sont au cœur de ces efforts de plaidoyer.

Pam Baker, la veuve de James Baker, un travailleur tragiquement décédé dans un accident du travail, a fait part de la perte dévastatrice de sa famille afin de mettre en lumière les difficultés financières auxquelles font face les familles de travailleurs blessés ou décédés. Le plaidoyer sincère de M^{me} Baker en faveur de prestations équitables a trouvé un écho profond, en défendant des réformes législatives qui allègent les charges imposées aux familles confrontées à la perte de leur principal soutien. Dans sa lettre, M^{me} Baker a demandé de meilleures prestations et plus de soutien, soulignant le besoin de rendre hommage aux êtres chers disparus et d'assurer la stabilité des personnes à charge qui leur survivent.



Paula Garant, ancienne infirmière immatriculée et travailleuse blessée, a fait part de son histoire touchante pour souligner l'importance cruciale des modifications législatives pour les personnes victimes de blessures subies au travail. L'expérience directe de M^{me} Garant a mis en lumière les profondes répercussions financières auxquelles font face les travailleurs blessés et leur famille, et a vivement recommandé des modifications qui rétabliraient l'équité et la dignité des personnes en question. Sa lettre a constitué un puissant appel à l'action, recommandant fortement au gouvernement et aux intervenants d'appuyer les modifications législatives proposées qui se penchent sur les inégalités de longue date en matière de prestations et qui donnent l'espoir d'un avenir plus équitable.

Tandis que nous réfléchissons aux lettres convaincantes de M^{me} Baker et M^{me} Garant et à l'effet profond de leur plaidoyer, le Comité consultatif des travailleurs blessés reste ferme dans son engagement à défendre les droits et le bien-être des travailleurs blessés et de leur famille. En faisant entendre leur voix et en plaidant pour des modifications législatives, nous nous efforçons de créer un régime d'indemnisation des travailleurs plus juste et bienveillant, qui respecte les principes d'équité et de dignité pour tous.

Les infirmières ne peuvent pas se permettre de se blesser au travail.



Invités spéciaux

En 2024, le Comité consultatif des travailleurs blessés a eu le privilège d'accueillir deux invités de marque qui ont apporté des idées et des perspectives précieuses à nos discussions et à nos initiatives.

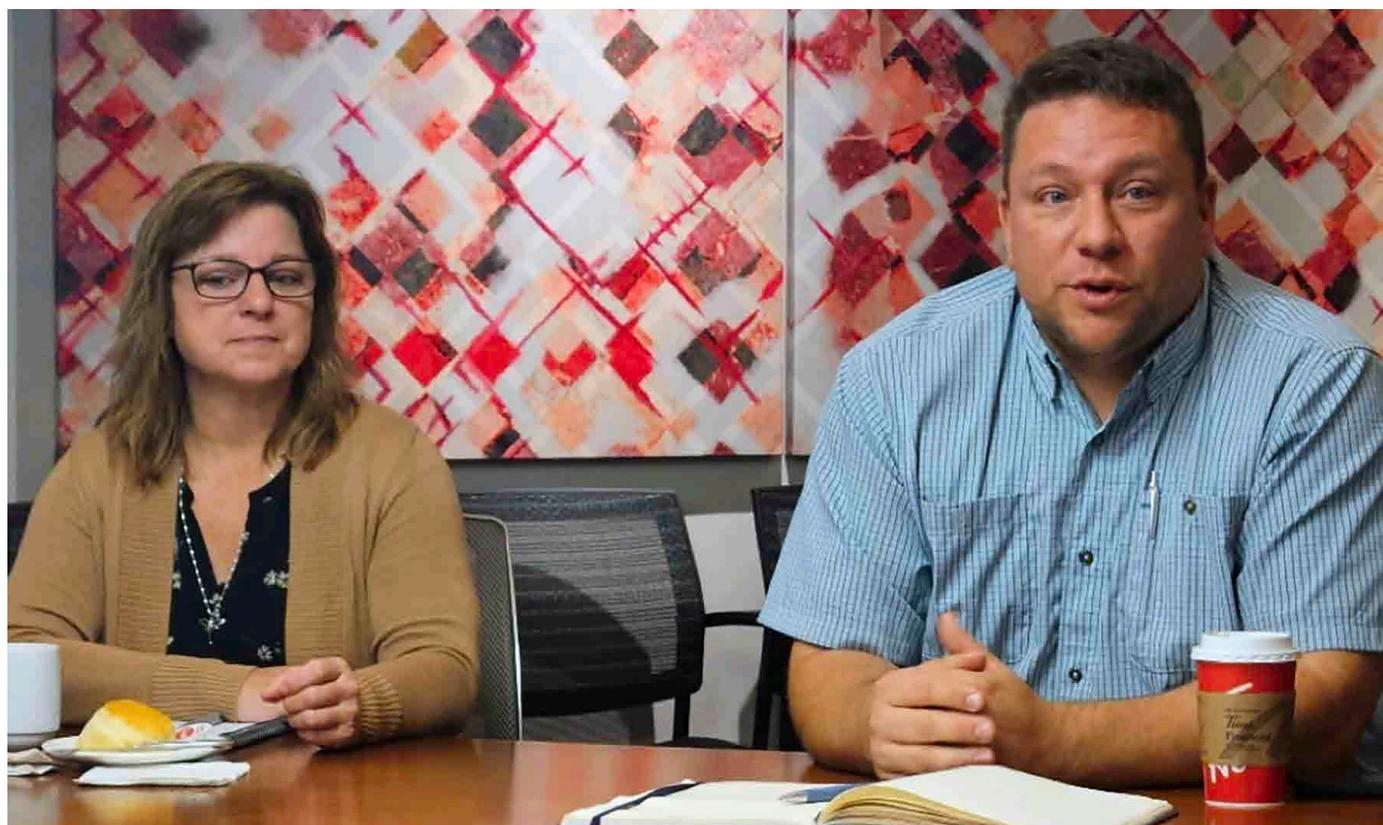
Michel Cyr, gestionnaire – Enquêtes – Travail sécuritaire NB, s'est joint à nous en tant qu'invité spécial pour nous éclairer sur le processus d'enquête et fournir des précisions sur diverses demandes. Son expertise et sa volonté de s'engager auprès des membres de notre Comité nous ont aidés à mieux comprendre les procédures d'enquête, ce qui nous a permis de mieux défendre les intérêts des travailleurs blessés.

La présence et le témoignage de **Diane Henderson** ont profondément influencé notre Comité lorsqu'elle a fait

part de son parcours personnel à la suite d'un incident tragique survenu au travail. Le fils de M^{me} Henderson a tragiquement perdu la vie dans un accident du travail, ce qui a mené à une condamnation pour négligence criminelle sans précédent de son superviseur. M^{me} Henderson a courageusement fait part de son expérience, soulignant les défis auxquels font face les familles touchées par des tragédies au lieu de travail et plaidant en faveur de l'amélioration des systèmes de soutien et des ressources. Ses observations soulignent l'importance d'accorder la priorité au bien-être des personnes et des familles touchées à la suite d'incidents au lieu de travail.

UNE AFFAIRE IMPORTANTE

L'un des événements les plus marquants de l'exercice a été la condamnation historique d'un superviseur pour négligence criminelle ayant causé la mort lors d'un incident au lieu de travail : une première au Nouveau-Brunswick. Le superviseur en question, Jason King, a été condamné à une peine de trois ans de prison, et un



appel est prévu pour janvier 2024. Cette affaire a d'importantes implications pour la sécurité et la responsabilité au lieu de travail, soulignant l'importance d'appliquer les règlements et de tenir les personnes responsables de leurs actes.

Malgré les circonstances tragiques qui ont entouré cette affaire, le courage et l'engagement de Diane Henderson ont inspiré des discussions et des initiatives significatives au sein de notre Comité. Nous restons déterminés à soutenir les personnes et les familles touchées par des incidents survenus au lieu de travail et à plaider en faveur de meilleures mesures de sécurité afin d'éviter de telles tragédies à l'avenir.

En réfléchissant à la contribution de nos invités spéciaux et à l'effet d'affaires importantes comme celles-ci, le Comité réaffirme son dévouement envers la promotion des droits et du bien-être des travailleurs blessés et de leur famille au Nouveau-Brunswick.

Dernières réflexions

Alors que nous passons en revue nos réalisations de 2023, le Comité consultatif des travailleurs blessés reste déterminé à défendre les droits et les intérêts des travailleurs blessés. Nous remercions tous les intervenants, y compris les travailleurs, les employeurs, les fournisseurs de services, les employés de Travail sécuritaire NB et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de leur collaboration et de leur soutien continu.

Meilleures salutations,

Pam Baker, Pauline Diotte, Leica Gahan,
Paula Garant et Azarie Ross
Membres du Comité consultatif des
travailleurs blessés



